

**Décision n° P 2019 – 66 en date du – 7 OCT. 2019
portant délégation de signature du président du directoire en matière
d'acquisitions foncières**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 8,

Vu le décret du 30 mai 2018 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Marlène BLANCHET, cheffe de projet foncier au sein de l'Unité Maîtrise Foncière, à l'effet de signer, au nom du président du directoire, le procès-verbal de livraison valant prise de possession du volume numéro deux d'un ensemble immobilier situé à Le Blanc Mesnil (93150), 104-108 avenue du 8 mai 1945, suite à l'acquisition de ce bien immobilier par l'établissement public Société du Grand Paris auprès de la société SNC Kaufman & Broad Promotion 1, par vente en état futur d'achèvement en date du 29 septembre 2017, et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence.

Article 2 : La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le – 7 OCT. 2019

Le président du directoire

Thierry DALLARD

